

d'augmenter l'hypothèque totale qui peut être offerte grâce à cette dernière, elle puisse alors le faire en accordant ou garantissant un prêt jusqu'à concurrence de 70 p. 100 au-delà des \$18,000 jusqu'à un nouveau montant qui pourrait être établi à l'avenir.

J'espère que les députés de tous les partis vont appuyer ce bill, afin que nous puissions faire au moins ce pas sur la voie de l'accès des Canadiens à la propriété, à s'acheter une maison.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, nous sommes naturellement très heureux que le gouvernement ait finalement accédé à notre requête et présenté cette question à la Chambre. J'ai reçu hier des appels téléphoniques d'entrepreneurs de diverses parties du pays, me demandant pourquoi l'opposition retardait la présentation de ce bill. Je tiens à signaler que le premier ministre (M. Pearson) a déclaré, lors de la conférence fédérale-provinciale, le 10 ou le 11 décembre, je crois, qu'il s'agissait d'un projet de loi du gouvernement; pourtant la résolution n'a pas été inscrite au *Feuilleton* avant le 14 février. Je tiens donc à déclarer sans ambages que non seulement nous ne sommes pas responsables du délai, mais que nous avons exhorté le gouvernement à présenter cette mesure; et comme notre leader à la Chambre l'a dit, nous voulons montrer notre bonne volonté en faisant franchir au bill toutes les étapes aujourd'hui même.

Bien qu'il s'agisse d'une modification relativement peu compliquée, l'occasion nous est quand même donnée de traiter d'une question sur laquelle, croyons-nous, le gouvernement est très vulnérable. Le ministre de qui relève l'habitation n'est pas ici, mais j'espère qu'il montrera assez d'intérêt plus tard pour lire ce que nous avons à dire sur le sujet. Il est clair, et certains députés eux-mêmes de l'autre côté de la Chambre l'admettent, que la politique du gouvernement actuel sur l'habitation est un véritable gâchis. Je cite la *Gazette* de Montréal du 17 février. L'article a pour titre: «Hellyer fustige une «absurde» politique du logement».

On y lit ceci:

● (4.20 p.m.)

En matière d'habitation, le gouvernement fédéral fait «tout ce qu'il ne faut pas faire», a déclaré hier M. Paul Hellyer, ministre des Transports.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, puis-je m'expliquer sur un fait personnel: cette citation ne reflète pas tout à fait son contexte. Ce que j'ai dit, c'est que les gouvernements font tout ce qu'il ne faut pas faire et qu'il y a lieu d'améliorer la collaboration entre le gouvernement et l'industrie à tous les niveaux.

Il ne s'agissait nullement du gouvernement fédéral seul, et je suis sûr que mon honorable ami acceptera cette correction.

**M. Chatterton:** Je suis sûr que si le ministre était sincère avec lui-même, il admettrait qu'il aurait préféré dire ce que le journal lui fait dire. Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est allé jusque-là quand il a fait son discours à London il y a quelques semaines.

Je le répète, le gouvernement est vulnérable dans sa politique sur l'habitation, mais vu notre bonne volonté et notre désir d'adopter ce projet de loi sans tarder, je réserve mes commentaires jusqu'à l'étude de la rallonge budgétaire.

Je tiens à dire ceci: les ressources du gouvernement sont taries et le seul moyen d'améliorer la situation du logement est de réduire le montant des arrhes. Nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition, mais cela n'aide pas les Canadiens qui sont vraiment dans le besoin. D'après mes calculs, pour emprunter \$18,000, la somme approximative aujourd'hui pour construire une maison et acheter le terrain, il faut gagner au moins \$8,000 par année.

En réalité, les dispositions de la loi nationale sur l'habitation n'ont plus de valeur, aujourd'hui, pour les deux tiers des salariés du Canada. Ceux-ci se trouvent exclus à cause du coût élevé du financement, dû surtout aux politiques du gouvernement. Pour renforcer mon argumentation, qu'il me soit permis de signaler qu'en 1965, sur tous les prêts consentis aux termes de la loi précitée, 9 p. 100 seulement ont été faits à des gens qui gagnaient moins de \$5,000. En 1966, sur tous les prêts de cette nature, 4,8 p. 100 seulement ont été faits à ceux dont le revenu familial était inférieur à \$5,000. L'an dernier, en 1967, seulement 1,4 p. 100 de tous les prêts relevant de la loi nationale sur l'habitation, ont été consentis à des gens dont le revenu familial était de moins de \$5,000.

En vérité, nos lois pèchent beaucoup de ce côté-là et négligent d'aider le Canadien moyen à revenu moyen, qui se cherche une maison. Je reconnais que la loi qui concerne les logements à prix modique est assez bonne. Toutefois, des améliorations pourraient y être apportées et nous y verrons certainement un jour.

A mon avis, ce sont les provinces et les municipalités qui sont le plus à blâmer. Je reconnais que dans ce domaine la province d'Ontario a fait plus que toute autre province canadienne. Mais ce sont les gens non compris dans ce groupe et ceux qui gagnent moins de \$8,000 que la loi nationale sur l'habitation ne peut aider aujourd'hui. A mon